FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	**The Right Stuff® Black 90 Minute Gasket**
Autres moyens d'identification	
Synonymes	30873
Usage recommandé	Joint d'étanchéité
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	ITW Permatex Canada
Adresse	c/o ITW Global Brands Canada 2360 Bristol Circle, Suite 101 Oakville, ON L6H 6M5
Téléphone	905-693-8900
Courriel	literature.canada@permatex.com
Numéro de téléphone d'urgence	1-877-504-9352
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer la fumée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Exempt - produit de consommation

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Lire l'étiquette du produit pour les renseignements et les précautions qui sont identifiées pour l'utilisation de ce produit, pour l'usage indiqué.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2-Butanone, O,O',O''-(éthénylsilylidyne)trioxime		2224-33-1	1 - 5 *
2-Butanone, oxime		96-29-7	0.5 - 1.5 *
Aluminum		7429-90-5	0.1 - 1 *
Noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1 *
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	1 - 10 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) connu(e).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Inonder le déversement avec de l'eau. Laisser la substance se solidifier, puis la ramasser. Recueillir la matière et la mettre dans des récipients appropriés pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	5 mg/m3 10 mg/m3	Poudre pyrophorique. Poussière.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3.5 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	1 mg/m3	Respirable.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	MPT	5 mg/m3 10 mg/m3	Fumée de soudage.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	1590 mg/m3 400 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3.5 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains On recommande des gants en nitrile, en caoutchouc butylique ou en néoprène. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Pâte.

État physique Solide.

Forme Pâte

Couleur Noir

Odeur Faible

Seuil de l'odeur Pas disponible.

pH Pas disponible.

Point de fusion et point de congélation Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	> 95.0 °C (> 203.0 °F)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	< 5 mm Hg @70°F
Densité de vapeur	3 Air = 1
Densité relative	1.44
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV (% en poids)	< 3 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides. Réagit avec l'eau.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Formaldéhyde.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Butanone, O,O',O''-(éthénylsilylidyne)trioxime (CAS 2224-33-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2009 mg/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
		4510 mg/kg, ECHA
		3519 mg/kg, ECHA
		3.5 ml/kg, ECHA
2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		0.2 - 2 ml/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	Rat	> 10.5 mg/L, 8 heures, ECHA
		> 4.8 mg/L, 4 heures, ECHA
Orale		
DL50	Rat	> 900 mg/kg, ECHA
		2528 mg/kg, ECHA
		2326 mg/kg, ECHA
Aluminum (CAS 7429-90-5)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Pas disponible	
Inhalation		
CL50	Rat	> 1000 mg/m3, 4 heures, CCOHS
		> 2.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 0.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		7.6 mg/L, 1 heures, ECHA
Orale		
DL50	Rat	> 15900 mg/kg, ECHA
		> 10000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 4000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	chat	> 6.4 mg/L, 6 heures, ECHA
	Rat	> 7.5 mg/L, 6 heures, ECHA
		> 6 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.6 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.5 mg/L, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		> 4.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 0.1 mg/L, 8 heures, ECHA
		5.2 mg/l/4h, LOLI
Orale		
DL50	Rat	> 20000 mg/kg, ECHA
		> 5000 mg/kg, LOLI
		> 25 ml/kg
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	Rat	> 15400 mg/kg
		> 10000 mg/kg, ECHA
		> 8000 mg/kg, ECHA/HSDB

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Aluminum (CAS 7429-90-5) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Aluminum (CAS 7429-90-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ALUMINIUM MÉTALLIQUE ET COMPOSÉS INSOLUBLES, FRACTION RESPIRABLE (CAS 7429-90-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
NOIR DE CARBONE, fraction inhalable (CAS 1333-86-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Noir de carbone (CAS 1333-86-4) Volume 65, Volume 93 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)			
Algues	IC50	Algues	83 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	750 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	777 - 914 mg/L, 96 heures
Aluminum (CAS 7429-90-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.16 mg/L, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation	Aucune donnée n’est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d’ozone, potentiel de formation photochimique d’ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l’élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d’élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l’étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempter- produit de consommation
Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)	Inscrit.
Aluminum (CAS 7429-90-5)	Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)	Inscrit
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'Identification

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Aluminum (CAS 7429-90-5)	Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux Exempt

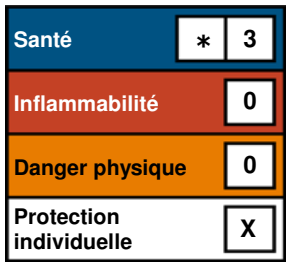
Inventaires

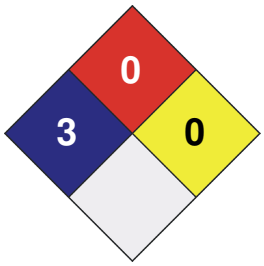
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Date de publication 24-Avril-2019

Date de la révision 24-Avril-2019

Date en vigueur 24-Avril-2019

Version n° 01

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021